



**Association
sclérose en plaques
de Lanaudière**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

**Soutien à l'achat de produits et services spécialisés
pour les personnes vivant avec la sclérose en plaques**

24 février 2017 – Vous êtes une personne vivant avec la sclérose en plaques ? Il est encore temps de déposer votre demande pour le remboursement partiel ou total de produits et services spécialisés liés à votre maladie. Voici les conditions à rencontrer pour bénéficier de ce service :

- Être membre en règle de l'Association
- Déposer sa demande entre le 15 et le 31 mars 2017 pour les produits et services achetés entre le 1^{er} octobre 2016 et le 31 mars 2017.
- Soumettre les factures originales.
- Une lettre d'un professionnel du CLSC peut être exigée pour les personnes en attente de service ou dont leur demande a été refusée.
- Les produits et services suivants sont admissibles à un remboursement partiel ou total, selon l'évaluation qui sera faite de la demande : produits d'incontinence, achat ou location d'équipement, soutien psychologique, médecine douce

Information : (450) 753-5545 nord de Lanaudière/(438) 494-9900 sud de Lanaudière

Nous tenons à remercier nos généreux donateurs individuels et corporatifs sans qui nous ne pourrions offrir ce service.

-30-

Source : Nancy Blouin, coordonnatrice
Association sclérose en plaques de Lanaudière
(450) 753-5545 nord de Lanaudière/(438) 494-9900 sud de Lanaudière
asepl@intermonde.net
www.asepl.org